

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19/07/2021**

L'an deux mille vingt et un, le 19 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au cinéma, sous la présidence de M. Gérard BARTHEZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2021

Étaient présents : MM. BARTHEZ Gérard – VIRION Éric – CASSAGNOL Jérôme – MENDOZA Yves – GRANELL Jennifer – SAINT-GERMES Sandrine – SEGUY Claude – TREVESET Valérie – GORCE Olivier – MALET PECH Sabine – VALERO Alain

Absents : BANCO Sabine – ARNAUD Suzanne (procuration à MENDOZA Yves) – AUTHIER Mélanie (procuration à TREVESET Valérie) – LAURENS David (procuration à VIRION Éric)

Secrétaire de séance : M. MALET PECH Sabine est désignée à l'unanimité.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1) CONVENTION AVEC LA CCRLCM POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois. Celle-ci permet l'instruction des demandes de permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables portant division foncière et des certificats d'urbanisme pré-opérationnels.

Le coût de cette mise à disposition est répercuté en fin d'année à la commune par la CCRLCM selon les tarifs unitaires suivants :

- Permis d'aménager :	335 €
- Permis de construire :	186 €
- Certificat d'urbanisme Opérationnel – Type b :	149 €
- Déclaration préalable :	130 €
- Permis de démolir :	56 €
Le Forfait assistance technique et juridique diverses :	150 € par intervention

2) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (CCRLCM)

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport de l'année 2020 sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la CCRLCM.

Celle-ci collecte, traite et valorise les déchets suivants : les ordures ménagères, les emballages recyclables, les encombrants des déchetteries (bois, végétaux, ferraille, gravats...), les cartons.

Les éléments marquants de la gestion 2020 du service sont les suivants :

- Nombre d'habitants desservis :
11 168 en porte à porte (containers individuels pour la commune de LEZIGNAN-CORBIERES)
21 965 pour les points de regroupement (bacs collectifs pour les 53 autres communes).
- Fréquence de collecte : pour la commune, 3 fois par semaine pendant la période estivale (15 juin - 15 septembre) et 2 fois par semaine le reste de l'année). La fréquence des tournées a été diminuée en 2020 afin de réduire le coût de fonctionnement du service et d'inciter les usagers à trier davantage leurs déchets.

- Volumes traités : 17 044 tonnes ont été traitées en 2021 (ordures ménagères : 57% ; déchets déchetteries : 30 % ; recyclables : 13 %).
- Quantités collectées par habitant : 295,17 kg pour les ordures ménagères (-1,23 %) ; 64,26 kg pour le tri sélectif (+ 0,5 %).
- Le coût annuel du service, financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, s'est élevé à 5 118 977 € en 2020, pour un montant de recettes 5 365 789 €, soit un excédent de 130 975 € (pour mémoire, déficit de - 179 031 € en 2019).

3) RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (CCRLCM)

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le rapport annuel sur les prix et la qualité 2020 du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM).

Le SPANC dessert une population de 3500 habitants sur une population totale du territoire de 33663 habitants.

Les tarifs du SPANC sont les suivants au 01/01/2020 :

- contrôle des installations neuves : 197 € (186 € en 2019)
- contrôle des installations existantes : 93 € (87,50 € en 2019)

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 78,30 % en 2020 (77,4% en 2019).

4) DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROJET DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU AEP DE LA RUE DU 14 JUILLET 1789

L'assemblée a approuvé le projet de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (AEP) de la rue du 14 juillet 1789 et décidé de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental de l'Aude et de l'Agence de l'Eau.

La réalisation de ce projet permettra d'améliorer et sécuriser le réseau, constitué de conduites de diamètres variables et d'alimenter correctement la zone à urbaniser située au fonds du quartier de l'Ille.

Le coût estimatif de ce projet s'élève 195 815,10 € HT.

5) MOTION D'OPPOSITION AUX ORIENTATIONS ANNONCEES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LE FUTUR CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE ETAT-ONF

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,

Considérant les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Après en avoir délibéré,

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

6) ATTRIBUTION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU POLICIER MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire (IHTS) au profit de l'agent du service mutualisé de police municipale.

7) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) :
M. le Maire a proposé à l'assemblée de constituer un groupe de travail avec les élus intéressés afin de répondre au questionnaire transmis par la CCRLCM.
- M. le Maire a présenté à l'assemblée la proposition d'honoraires établie par le cabinet d'ingénierie Cité, de Carcassonne, relatif à la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation énergétique de l'école et de la mairie (Plan France Relance). Celle-ci s'élève à 29 734,09 € HT (école : 17 259,98 € ; mairie : 12 474,11 €), soit 10,90 % du coût total hors taxes des travaux.
- M. BARTHEZ a présenté au conseil municipal la convention entre la DDTM de l'Aude et les communes membres du DANGEL (BOUTENAC, THEZAN DES CORBIERES, MONTSERET, SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE, FERRALS LES CORBIERES, LUC SUR ORBIEU, FABREZAN, ORNAISONS) et relative à la mise à disposition par l'Etat d'un véhicule de guet armé terrestre pour la prévention des incendies de forêts.
- Convention relative à la gestion de la déchetterie intercommunale (FABREZAN, FERRALS, FONTCOUVERTE, MOUX). La commune de FONTCOUVERTE, qui porte le poste du gardien de la déchetterie, envisageait de fermer le site le dimanche matin en raison de l'impossibilité juridique de faire travailler le gardien tous les week-ends. Les conseils municipaux de FABREZAN et FERRALS s'opposant à la fermeture du site le dimanche, l'embauche d'un contractuel sera étudiée si nécessaire afin de remplacer l'agent titulaire.
- M. le Maire a informé l'assemblée que l'Espace Sénior Corbières Minervois (Conseil Départemental de l'Aude), avec lequel ont été mis en place les ateliers numériques à destination des personnes âgées, propose également d'autres ateliers et actions destinées aux seniors. Les conseillers municipaux, destinataires du tableau répertoriant ces actions, ont été invités à faire des suggestions pour les prochains mois. Ces actions étant proposées à l'ensemble des communes du secteur, tous les ateliers ne pourront pas être retenus.
- M. le Maire a fait état d'un problème soumis au policier municipal. Le 12/07, ce dernier a été saisi d'une doléance par un administré concernant notamment l'occupation illégale du domaine public de l'impasse située rue de l'Egalité. Le policier municipal a en effet constaté qu'un salon de jardin et des pots de fleurs avaient été installés dans cette impasse auparavant utilisée par les riverains pour le stationnement des véhicules. M. le Maire a invité les membres du conseil municipal à se prononcer sur ce litige. A l'unanimité, les membres de l'assemblée ont décidé à l'unanimité de s'opposer à cette occupation afin d'éviter de créer un précédent préjudiciable pour la collectivité. Le propriétaire sera invité à retirer le mobilier et les décorations installés sur le domaine public.

- Mme PECH a souhaité savoir pourquoi le panneau d'information électronique de la Place de la République n'est plus mis à jour depuis plusieurs mois. M. le Maire lui a répondu qu'il était impossible de s'y connecter. La personne en charge de la maintenance n'a pu intervenir en raison de la défaillance de la box internet à la suite de l'orage du 20/06. Celle-ci a été remplacée mais l'intervention sur le panneau, prévue à plusieurs reprises, n'a pas encore été effectuée. Dans l'attente, il a été décidé que le panneau serait éteint.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 19H45.